



vente durant liquidation judiciaire

Par **audrey77**, le **27/09/2010** à **11:55**

Bonjour, il y a 2mois avec mon mari nous avons passé commande pour une table et des des chaises à hauteur de 2800€ dans un magasin de meubles.Nous avons versé un acompte de 950€.la date de livraison n'étant pas respectée, j'ai contacté le magasin et j'ai appris que la société est actuellement mise sous tutelle, en vue d'une future liquidation.lors de cet appel le vendeur m'a dit que nous ne pourrions récupérer notre chèque de 950€, bien que la commande n'arrivera jamais. quels sont nos recours dans le cas présent? nous comptons porter plainte pour manquement d'information au client, et arnaque a la vente? que nous conseillez-vous?

merci pour les réponses que vous pourrez nous apporter.
cordialement,